Mécanique automobile

Définition de la profession

Le mécanicien automobile est un technicien d'atelier qui assure l'entretien, la maintenance (prévention des pannes), la réparation et le réglage des véhicules automobiles. C'est le responsable des organes mécaniques constituant l'essentiel d'un véhicule : moteur, boîte de vitesses, embrayage, suspension, direction.

Conditions générales d'exercice

• L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de réparation, de garages, de concessions automobiles, des armées, … en relation avec
• différents intervenants (clients, …).
• Elle peut impliquer des déplacements.
• Elle varie selon le secteur (véhicules particuliers, industriels, …) et le type de structure (entreprise artisanale, garage, concessionnaire, …).
Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes.
Elle peut impliquer des positions pénibles et le port de charges.
Le port d'équipements de protection (gants, chaussures de sécurité, …) est exigé.